

RESOLUTION

Les cantons sont responsables d'aider la presse et le journalisme

Dans la répartition des tâches entre Confédération et cantons, les cantons doivent aider et promouvoir la presse et le journalisme. Cette responsabilité est prévue dans les Constitutions d'Argovie, de Bâle-Ville, de Soleure et de Genève.

Des cantons, comme Genève ou Vaud travaillent à des projets de loi qui consacraient de nouvelles aides à la presse et au journalisme. A Fribourg et Berne aussi des réflexions sont en cours. Ces aides peuvent se diriger aussi bien sur l'offre de la presse et du journalisme que la demande pour inciter les lecteurs à l'achat de médias ou d'articles payants.

Promotion de l'offre

Les mesures suivantes seraient adéquates: aide à la transition numérique; aide directe au soutien des journaux et des journaux en ligne; aide à l'innovation; aide aux agences; aide à des instituts de formation qui souffrent aussi de la crise; aides à des enquêtes (Pacte de l'enquête); injection de publicité par l'Etat dans des titres en difficultés; prise en charge financière de services par l'Etat dans des journaux payants (journaux officiels, etc.); participation financière à des fondations à créer pour l'aide au journalisme; investissement des communes dans des journaux régionaux (au lieu de bulletins communaux en propre) (rubriques qui seraient mentionnées en tant que telles); défiscalisation des donations de mécènes.

Promotion de la demande

impresum préconise aussi les mesures suivantes: promotion de la presse auprès des enfants et adolescents (ex.: abonnements des écoles permettant la mise à la disposition des journaux aux écoliers; aux étudiants; des actions de sensibilisation); défiscalisation des abonnements aux journaux par les autorités pour les contribuables, etc.

Pour protéger l'indépendance du journalisme, **impresum** demande la création de fondations permettant d'allouer les fonds des cantons, communes, mécènes et fondations. **impresum** attend des cantons en Suisse et des communes importantes qu'ils s'engagent dans cette direction pour encourager de nouveaux modèles ou consolider ceux qui existent, parfois depuis très longtemps.

Adoptée par les délégués d'**impresum** lors de l'assemblée ordinaire des délégués du 22 mars 2019 à Fribourg.